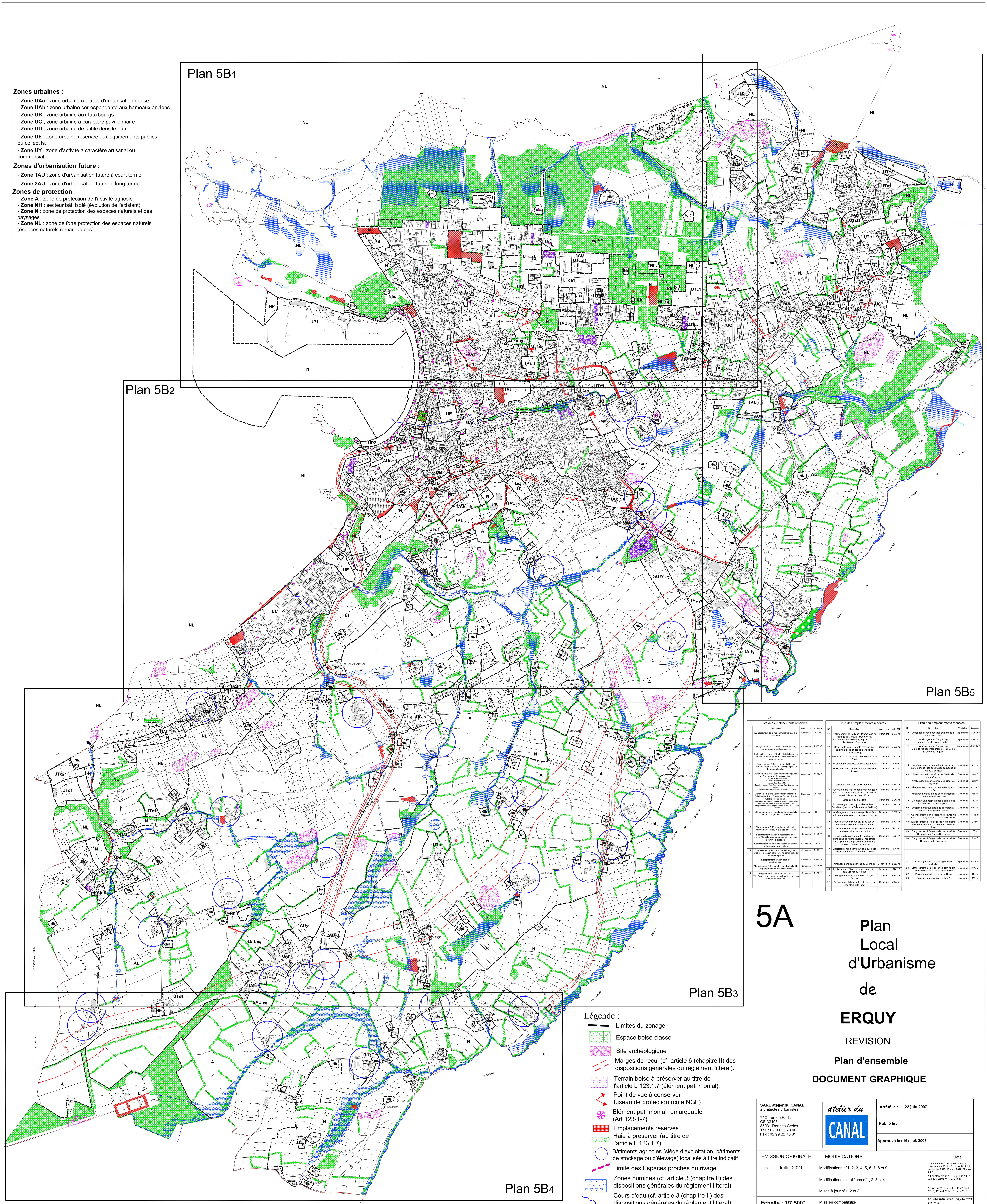

Zones urbaines :

- **Zone UAc** : zone urbaine centrale d'urbanisation dense
- **Zone UAh** : zone urbaine correspondante aux hameaux anciens.
- **Zone UB** : zone urbaine aux fauxbourgs.
- **Zone UC** : zone urbaine à caractère pavillonnaire
- **Zone UD** : zone urbaine de faible densité bâti
- **Zone UE** : zone urbaine réservée aux équipements publics ou collectifs.
- **Zone UY** : zone d'activité à caractère artisanal ou commercial.

Zones d'urbanisation future :

- **Zone 1AU** : zone d'urbanisation future à court terme
- **Zone 2AU** : zone d'urbanisation future à long terme

Zones de protection :

- **Zone A** : zone de protection de l'activité agricole
- **Zone NH** : secteur bâti isolé (évolution de l'existant)
- **Zone N** : zone de protection des espaces naturels et des paysages
- **Zone NL** : zone de forte protection des espaces naturels (espaces naturels remarquables)

Liste des emplacements réservés

N°	Destination	Bénéficiaire	Superficie
1	Elargissement de la rue Notre-Dame face à la caserne	Commune	800 m²
3	Elargissement à 12 m de la rue du Viaduc, depuis la caserne des pompiers	Commune	2 878 m²
4	Rectification de la rue St Michel et de la rue des Landes d'en Bas à partir du Clos des Landelles (largeur 10 m)	Commune	1 123 m²
5	Elargissement à 8 m de la rue du Rocher Morieux, depuis la rue du Clos Neuf jusqu'à la rue des Moulins	Commune	715 m²
6	Achèvement d'une voie venant de Langourian au Port, largeur 12 m passant par : - rue de Bellévent à 11 m - rue du Rocher Morieux à 13 m - rue du Clos Neuf à 11 m - jonction rue des Près Biards/rue du Clos Neuf en sens unique - carrefour Brèche des Rues / Tu-es-Roc / St Jean	Commune	7 606 m²
7	Achèvement d'une voie venant du carrefour Brèche des Rues, Fougères, St Jean, Plaine Garenne comprenant : - création d'un tronçon (largeur 14 m) allant du carrefour précité à la rue des Goélands (desserte du port) - élargissement à 12 m depuis cette voie jusqu'à la rue des Moulins	Commune	1 513 m²
8	Elargissement à 6 m de la rue du Doué de la Cuve et à l'angle avec la rue Foch	Commune	22 m²
10	Elargissement à 10 m de la voie joignant le hameau de St-Pabu à la plage de St-Pabu	Commune	2 162 m²
11	Elargissement à 12 m et rectification de la rue de Clairville (dont aménagement paysager pour cycle et piéton)	Commune	1 151 m²
12	Elargissement à 8 m et rectification du chemin de Graveloup aux Hopitaux	Commune	375 m²
13	Elargissement à 8 m de la rue de Longchamp avec incorporation dans la voirie communale de sa section privée	Commune	1 150 m²
14	Elargissement à 12 m de la rue des Landettes	Commune	1 099 m²
15	Elargissement à 11 m de la voie allant à la ville Rogon par le sud du secteur 1AUB	Commune	3 791 m²
16	Elargissement à 11 m de la rue de la Ville Rogon aux abords de la Croix de la Mission à la rue de la Ruette	Commune	1 174 m²

Liste des emplacements réservés

N°	Destination	Bénéficiaire	Superficie
18	Prolongement de la digue - Promenade de la plage de Caroual (située en NL, à conserver partiellement jusqu'au droit de l'opération n° suivant)	Commune	6 079 m²
19	Réserve de terrain pour la création d'un parking au sud-ouest de la Plage de Carroual plage	Commune	5 333 m²
20	Réalisation d'un point de vue rue du Bois de Cavé	Commune	3 267 m²
21	Aménagement d'accès au Parc des Sports	Commune	65 m²
22	Réalisation d'un point de vue rue des Grès Roses	Commune	267 m²
24	Ouverture d'un parc public, rue Foch	Commune	3 297 m²
25	Ouverture dans le prolongement entre l'axe de la route défini dans la zone 1AUc et la rue du Viaduc (tronçon 10 m)	Commune	1 765 m²
26	Extension du cimetière	Commune	2 047 m²
27	Bassin tampon d'eaux pluviales au Bas du Clos Neuf (rue de la Paix, rue des Côtières)	Commune	6 172 m²
28	Aménagement d'un espace public et d'un parking à proximité des plages de St-Michel	Commune	5 359 m²
29	Bassin tampon d'eaux pluviales bas du lotissement communal des Hopitaux	Commune	8 500 m²
30	Création d'un accès (4 m) aux zones en attente d'urbanisation (1AUc)	Commune	143 m²
31	Création d'un accès par le Nord-ouest d'une zone de futurs équipements (largeur 8 m) - lien entre le lotissement communal du chateau d'eau et la zone 1AU	Commune	225 m²
32	Elargissement du carrefour de la rue de la Côtière Perrine et de la rue de l'Avenir	Commune	316 m²
34	Aménagement d'un parking au Lourtuais	Département	5 853 m²
35	Elargissement à 13 m de la rue Notre-Dame après la rue du Viaduc	Commune	226 m²
36	Elargissement voie + parking rue des Coches	Commune	3 857 m²
37	Aménagement d'une voie entre la rue du Clos Neuf et le Prest	Commune	5 252 m²

Liste des emplacements réservés

N°	Destination	Bénéficiaire	Superficie
39	Aménagement de parkings au bord de la route de Lormet	Département	11 955 m²
40	Aménagement d'un parking au bord du chemin de Liorbet	Département	6 640 m²
41	Aménagement d'un parking Entre la rue des Paquerettes et la Rue de la Côte des Pâques	Département	23 216 m²
43	Aménagement d'un rond point-point au carrefour des rues des Plages sauvages et rue du Clos Neuf	Commune	563 m²
44	Amélioration du carrefour rue De Gaulle et rue Guérinet	Commune	60 m²
45	Amélioration du carrefour rue De Gaulle et rue Foch	Commune	62 m²
46	Elargissement à 8 m de la rue des Ajoncs d'Or	Commune	1521 m²
47	Aménagement d'un rond-point lotissement communal des Hopitaux	Commune	388 m²
49	Création d'un bassin tampon angle rue de Bellevent et rue des Hopitaux	Commune	719 m²
50	Emplacement pour stockage de matériaux inertes sur les Petites Landes	Commune	5 000 m²
51	Aménagement d'un dispositif de sécurité rue de la Corniche, façe à la rue de la Houssaie	Commune	1 155 m²
52	Elargissement d'1 m de la rue Notre-Dame à l'embranchement de la rue de l'Horizon bleu	Commune	28 m²
53	Elargissement à l'angle de la rue des Grès Roses et des Plages Sauvages	Commune	133 m²
54	Elargissement à l'angle de la rue des Grès Roses et de la Pouillouse	Commune	69 m²
57	Aménagement d'un parking Rue de clairville	Département	2 407 m²
58	Elargissement à 12 m de la voie com. reliant la rue de clairville à la rue des Jeanettes	Commune	1 679 m²
59	Prolongement de la rue Joliot Curie	Commune	310 m²
60	Passage réseaux (5 m de large)	Commune	570 m²

Légende :

▬ ▬	Limites du zonage
▦	Espace boisé classé
▨	Site archéologique
⁄⁄	Marges de recul (cf. article 6 (chapitre II) des dispositions générales du règlement littéral).
▨	Terrain boisé à préserver au titre de l'article L 123.1.7 (élément patrimonial).
↗	Point de vue à conserver fuseau de protection (cote NGF)
✻	Elément patrimonial remarquable (Art.123-1-7)
🟥	Emplacements réservés
○○○	Haie à préserver (au titre de l'article L 123.1.7)
○	Bâtiments agricoles (siège d'exploitation, bâtiments de stockage ou d'élevage) localisés à titre indicatif
▬ ▬	Limite des Espaces proches du rivage
▽	Zones humides (cf. article 3 (chapitre II) des dispositions générales du règlement littéral)
∼	Cours d'eau (cf. article 3 (chapitre II) des dispositions générales du règlement littéral).
▨	Surfaces en eau (application de l'article 3 du règlement du SAGE)

5A

Plan Local d'Urbanisme de

ERQUY

REVISION

Plan d'ensemble

DOCUMENT GRAPHIQUE

SARL atelier du CANAL
architectes urbanistes

74C, rue de Paris
CS 33105
35031 Rennes Cedex
Tél : 02 99 22 78 00
Fax : 02 99 22 78 01

atelier du CANAL

Arrêté le :	**22 juin 2007**
Publié le :	
Approuvé le :	**16 sept. 2008**

EMISSION ORIGINALE	MODIFICATIONS	Date
Date : Juillet 2021	Modifications n°1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9	14 septembre 2010, 14 septembre 2010, 15 novembre 2011, 16 octobre 2012, 24 septembre 2015, 23 mars 2017, 21 janvier 2021
	Modifications simplifiées n°1, 2, 3 et 4	14 septembre 2010, 07 juin 2011, 10 octobre 2013, 23 mars 2017
	Mises à jour n°1, 2 et 3	18 janvier 2013 rectifiée le 22 aout 2013, 12 mai 2014,15 mars 2016
Echelle : 1/7 500°	Mise en compatibilité	05 juillet 2016 (AVAP), 08 juillet 2021 (carrière)